

A PROPOS DE LA PÉTITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX CATHOLIQUES DE SALLES-MONGISCARD (1877)

Lucien CARRIVE
Professeur à l'Université
de la Sorbonne-Nouvelle

Joseph Carrive (1806-1891), enfant du pays, fut pasteur de Bellocq (près de Salles-Mongiscard) de 1831 jusqu'à sa retraite, qu'il prit en 1867, et s'installa jusqu'à sa mort à Salles-Mongiscard, dont il fut maire (les maires étaient alors nommés par le gouvernement et non élus par le conseil municipal) de 1878 à 1888. Il eut deux filles, dont la cadette, Adèle (1840-1914), institutrice brevetée d'État, fut toute sa vie institutrice (seule institutrice, donc nécessairement directrice) de l'école protestante de Salles-Mongiscard¹.

L'église catholique des deux villages voisins de Salles-Mongiscard et Bérenx, qui ne servait plus, fut affectée au culte protestant au début de la Révolution, et les catholiques de Salles-Mongiscard furent rattachés à la paroisse de Bérenx. Malgré leurs réclamations, la réoccupation de force de ce temple en 1808 et leurs pétitions, cette décision fut confirmée par une loi de l'An X, par un arrêté préfectoral de 1806, par le conseil municipal en 1808, puis par un arrêt du Directoire. En 1838, les protestants offrirent d'abandonner cette église en échange de la construction d'un temple. Une commission du consistoire d'Orthez, dont faisaient partie Joseph Carrive et d'autres notables de Salles-Mongiscard, se réunit en 1859, prit la décision de construire un nouveau temple (le temple d'origine avait été détruit à la Révocation), obtint un secours de l'État de mille francs, et la dédicace du nouveau temple eut lieu en 1863. Ce furent les pasteurs de Bellocq

ou d'Orthez qui desservirent ce temple. Les protestants de Salles-Mongiscard et des villages voisins (où ils étaient 160 et les catholiques 144) demandèrent à l'État de façon répétée la création d'un poste de pasteur, mais ne l'obtinrent jamais. Le temple est à l'heure actuelle désaffecté.

L'existence d'une école non-catholique, c'est-à-dire, à cette époque, protestante (plus tard les protestants français accueillirent volontiers l'école laïque de la République) était particulièrement nécessaire dans les petits villages, en particulier au Béarn, où le Réveil avait causé un véritable renouveau religieux chez beaucoup de protestants.

Il y avait en effet en France deux sortes d'écoles primaires, d'une part les écoles publiques ou communales (le terme employé par la loi Guizot en 1833 était écoles communales, mais la loi de 1851 les appela écoles publiques), écoles créées par l'État, par les départements ou par les communes, d'autre part les écoles libres ou privées (la loi Guizot les appelait écoles privées, la loi de 1851, écoles libres), fondées et entretenues par des individus ou des associations ; à partir de 1851 ces écoles (y compris, dans certains cas, des écoles protestantes) purent être « communalisées », c'est-à-dire prises en charge par l'État sans création d'école publique, et dès lors tenir lieu d'écoles publiques, ce qui semble être le cas de l'école « publique » de Salles-Mongiscard lors de cette pétition. Les écoles publiques, depuis la loi de 1851 étaient cependant

¹ Documents familiaux, et Marc Forissier, *Les églises réformées du Béarn*, tome 3, 1963.

soumises à une inspection annuelle de l'inspecteur primaire (qui peut être un ecclésiastique), alors que les écoles privées étaient plus rarement inspectées.

Selon la loi Guizot, les écoles étaient normalement des écoles mixtes, c'est-à-dire recevant les enfants des deux cultes, et les écoles privées étaient le cas exceptionnel. La loi de 1851 permettant la communalisation des écoles privées s'appliquait aussi aux écoles protestantes. Mais les protestants étaient presque partout beaucoup moins nombreux, et les écoles protestantes étaient donc beaucoup plus rares et, dans les villages comme à Salles-Mongiscard, les enfants protestants n'avaient d'autre choix que d'aller à l'école catholique. Dans ces écoles, l'instituteur emmenait ses élèves à la messe ou au temple, assurait l'instruction religieuse, et était soumis aux autorités ecclésiastiques, curé et évêque ou bien pasteur et conseil presbytéral. En théorie il n'y avait donc point de différence entre ces deux cultes, mais en fait, l'église et les prêtres catholiques (les pasteurs ne sont pas des prêtres, et le conseil presbytéral auquel ils sont soumis est lui-même indépendant) étaient plus autoritaires, et les instituteurs protestants étaient moins harcelés que les instituteurs catholiques, même si ceux-ci n'étaient pas congréganistes¹.

Cette situation et ses origines, jointes au fait que nous avons dans cette pétition un document de combat, qui est donc bien loin d'être soucieux de relations fraternelles est bien loin de ce que nous appelons œcuménisme.

Il ne faut donc pas nous étonner d'y trouver des déclarations ou des insinuations dont nous ne savons pas dans quelle mesure elles sont justes ou injustes. Les protestants visaient-ils la suppression de « l'école communale catholique »,

comptant que l'école libre protestante pourrait dans l'avenir être communalisée et devenir peut-être la seule école communale, obligeant l'école catholique à disparaître ou à devenir école libre, vivant de ses propres deniers et réduite aux seuls enfants de ses fidèles ? Les signataires de cette pétition ont-ils envisagé que l'école communale mixte, qu'ils appellent à juste titre école catholique puisse, par un *modus vivendi* plus fraternel, se livrer à des exercices et avoir un instituteur accepté par tous ? C'est à peu près ce qui s'était passé à Bellocq pour le cimetière dès 1787. C'est ce qui avait failli se passer vers 1840 à Orthez, petite ville qui est à trois kilomètres de Salles-Mongiscard, où le conseil municipal voulait, non pas communaliser une école catholique et une école protestante, mais uniquement des écoles mixtes pour « réaliser la fusion durable des sectateurs des diverses religions chrétiennes »². Il est faux qu'à Salles-Mongiscard les protestants étaient en minorité. Il est certain que le maire était protestant et « ancien ministre protestant » (même si c'est à cause de ses convictions religieuses libérales qu'il avait démissionné du ministère pastoral) ; il est certain que ce fut sa fille qui fut institutrice de l'école protestante quand celle-ci fut créée. Il est certain que Félix Pécaut, qui résidait à Salles-Mongiscard, était notamment républicain ; il est certain que le pasteur Auguste Bohin était réellement un ancien catholique converti (il entama ses études secondaires à vingt-cinq ans pour pouvoir entamer des études de théologie protestante), et dès 1872 il demanda, avec son conseil presbytéral que « la séparation de l'église et de l'État soit appliquée à tous les cultes ». Il est également certain que les signataires de cette pétition, qui considéraient que les projets de leurs adversaires sont en réalité « politiques », affirment que leurs ennemis « sont très hostiles [et ne s'en cachent pas] à la politique d'ordre et de

¹ Voir le compte-rendu du travail de Sophie Grenet paru dans le Bulletin du C.E.P.B. n°20, novembre 1996.

² Gabrielle Cadier-Rey, « les protestants et l'enseignement », *Le protestantisme dans les Pays de l'Adour au XIXe siècle*, Actes du colloque d'Orthez de 1995, C.E.P.B./B.S.H.P.F., oct.-nov.-déc. 1996.

préservation sociale que représente M. le Maréchal de Mac-Mahon » et que par conséquent, eux-mêmes sont loin d'y être hostiles.

Enfin, dans la lettre adressée par le curé de Bérenx avec la copie de cette pétition à l'abbé Saint-Gilly, archiprêtre de Pau et membre du conseil départemental de l'instruction publique, on trouve l'argument que les protestants ne se faisaient pas faute d'adresser aussi aux catholiques (sauf que les protestants, minoritaires et souvent opprimés, reprochaient aux catholiques d'utiliser le menace de la pauvreté plutôt que les promesses de richesses) : « car les protestants ont de l'argent et achètent les âmes s'ils ne peuvent les gagner autrement ».

La querelle est donc à la fois religieuse et politique. Les querelles politiques sont aujourd'hui moins violentes, et les querelles religieuses, du moins entre catholiques et protestants, sont en France presque apaisées. Les catholiques (ou ce qu'il en reste) ont fait, laïcs et ecclésiastiques, un très grand chemin, et dans l'interprétation du dogme et dans la volonté de pouvoir, et on n'ose presque plus parler à Rome (ou en France) de la « protestantisation » de l'Église de France ; Les protestants (ou ce qu'il en reste) ont appris à reconnaître chez les catholiques de véritables chrétiens. Les catholiques, presque autant que les protestants, sont convaincus que la laïcité de l'État et de la République est une valeur religieuse aussi bien que civile, et les anticléricaux farouches se font rares. Ce document contribue à expliquer bien des choses dans l'histoire récente de la France ; mais, sauf retour bien improbable des anciennes passions, son intérêt est purement historique.